

BERNIE FELLAY, SÛR DE LUI, AVAIT DÉCLARÉ : « IL NE MANQUE PLUS QUE LE TAMPON »...



Le cadeau d'adieu de Müller ...

Une fois de plus, Rome bloque le processus...

Le "Cardinal" Müller met des bâtons dans les roues dans la Réconciliation F\$\$PX-Rome : le néo-Vatican-d'Eux demande maintenant l'Acceptation Complète de Vatican II et de la (pseudo) "Messe" conciliaire.

Bien qu'il vient d'être relevé de son poste de *Préfet de la Congrégation pour la Destruction de la Foi* et de la Commission *Ecclesia Dei* au profit de l'ancien secrétaire de la dite CDF, le Père Luis Francisco Ladaria Ferrer (jésuite de son état) ⁽¹⁾, le "cardinal" Gerhard Ludwig Müller en était bien sûr toujours responsable en mai de cette année... Alors qu'il était encore le chef de cette CDF, il avait convoqué une séance plénière de 'sa congrégation' pour discuter une fois de plus de la *déclaration doctrinale* que la Fraternité Saint-Pie X serait tenue de signer comme condition pour une réconciliation complète avec la Secte *Vaticand'Euse*.



Gerhard Ludwig Müller ; **out !**



Luis Francisco Ladaria : **in !**

En quelques lignes : Tous les membres de la CDF ont convenu à l'unanimité que, pour profiter de la « pleine communion » avec le Vatican, la FSSPX devrait respecter les conditions suivantes :

1. Adhésion à la *Professio Fidei* ("Profession de la Foi") de 1998, — pas simplement celle de 1962 —, qui a été promulguée avec le *motu proprio* de Jean Paul II "Ad Tuendam Fidem" ;

¹ « C.D.F. : "Mgr" Ladaria succède au "cardinal" Müller », *Radio Vatican*, 1^{er} juillet 2017 ([lire en ligne](#) langage truqué).

2. L'acceptation explicite des 'enseignements' de Vatican II et du 'magistère' post-conciliaire selon leurs degrés d'adhésion requis ;
3. La reconnaissance de la validité *et de la légitimité* du *Novus Ordo Missae* (la pseudo "nouvelle messe") de Paul VI.

Mais le plus beau, c'est que non seulement ces exigences ont été décidées à l'*unanimité*, mais elles ont également été *approuvées par le pseudo "Pape" François !*

Autrement dit ; Müller et François ont décidé de mettre un coup d'arrêt au débat F\$\$PX-Rome, car il est évident que la F\$\$PX ne pourrait pas accepter ces trois conditions sans trahir complètement et ouvertement tout ce qu'elle représente.

"Cardinal" Müller a informé les Lefébristes de ces décisions dans une lettre envoyée au siège de la F\$\$PX à Menzingen, en Suisse, où Mgr Bernard Fellay, le Supérieur général, demeure. Mgr Fellay vient de transmettre cette lettre à tous le clergé de la F\$\$PX, selon un rapport publié par Christian Lassale de *MEDIAS-CATHOLIQUE.INFO*, qui cite la lettre de Müller et fournit des détails supplémentaires :

Le "cardinal" Müller, comme Benoît XVI en 2012, met un coup d'arrêt à un possible accord doctrinal avec la FSSPX

(l'article de MPI, (*medias-catholique.info*), étant rédigé en "langue de buis conciliaire" [langage truqué], nous avons barré les mots faux utilisés ; ndlr)



La Maison Générale de la Fraternité Saint Pie X vient de communiquer à tous ses membres le contenu **d'une lettre du cardinal Gerhard Müller** qui a fait, pour les naïfs, l'effet d'une douche froide, voire glaciale. En voici les principaux extraits les plus « savoureux » :

« Comme vous le savez, le ~~Pape~~ François a manifesté, à maintes reprises, sa bienveillance envers votre Fraternité Sacerdotale, en accordant en particulier, à tous les prêtres membres, la faculté de confesser de manière valide les fidèles et en autorisant les Ordinaires des lieux à concéder des licences pour la célébration des mariages des fidèles qui suivent l'activité pastorale dans votre Fraternité. D'autre part, la discussion se poursuit au sujet des questions relatives au plein rétablissement de la communion de votre Fraternité avec l'Église-catholique.

À ce sujet, avec l'approbation du **Souverain-Pontife**, j'ai jugé nécessaire de soumettre à la Session Ordinaire de notre Congrégation, réunie le 10 mai dernier, le texte de la Déclaration doctrinale qui vous a été transmis durant la rencontre du 13 juin 2016, comme condition nécessaire en vue du plein rétablissement de la communion. Voici à ce propos, **les décisions unanimes** de tous les Membres de notre Dicastère :

1) Il est nécessaire d'exiger des membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X l'adhésion à la nouvelle formule de la *Professio-fidei* datant de 1988 (cf. annexe). En conséquence, il n'est plus suffisant de leur demander d'émettre la *Professio-fidei* de 1962.

2) Le nouveau texte de la Déclaration doctrinale doit comporter un paragraphe dans lequel les signataires déclarent, **de manière explicite, leur acceptation des enseignements du Concile Vatican II et ceux de la période post conciliaire**, en accordant aux dites affirmations doctrinales le degré d'adhésion qui leur est dû.

3) Les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X doivent reconnaître, non seulement **la validité**, mais aussi **la légitimité** du Rite de la **Sainte-Messe** et des **Sacrements**, selon les livres liturgiques promulgués après le **Concile Vatican II**. »

Et le cher cardinal de conclure, *in cauda venenum*, que « au cours de l'Audience accordée au Cardinal Préfet, le 20 mai 2017, **le Souverain-Pontife a approuvé ces décisions**. »



Dans sa lettre d'accompagnement, M. l'abbé Thouvenot rappelle, très « opportunément », les paroles de Mgr Fellay à l'issue de la réunion des supérieurs majeurs à Anzère le 28 juin 2016 :

« La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ne recherche pas avant tout une reconnaissance canonique à laquelle elle a droit parce qu'elle est catholique. La solution n'est pas simplement juridique. Elle relève d'une position doctrinale qu'il est impératif de manifester. (...) La Divine Providence n'abandonne pas son **Église** dont le chef est le Pape, vicaire de Jésus-Christ. C'est pourquoi un signe incontestable de cette restauration sera dans la volonté signifiée du **Souverain-Pontife** de donner les moyens de rétablir l'ordre du

sacerdoce, de la foi et de la Tradition, — signe qui sera, de surcroît, le garant de la nécessaire unité de la famille de la Tradition. »

Nous sommes bien loin du « coup de tampon » que certains avaient fêté avec éclat et nous ne pouvons que remercier Notre Dame, en ce centenaire des apparitions de Fatima, d'avoir à **nouveau**, après juin 2012, écarté le danger mortifère d'un accord de dupes.



Prions pour nos supérieurs qui pratiquent un dangereux « tango » — trois pas en avant, puis deux pas en arrière — et remercions la divine Providence de continuer à veiller sur l'œuvre de restauration entreprise, il y a près de 50 ans, par Mgr Lefebvre qui a montré le même courage que nos sept doyens et les communautés amies fidèles à son combat pour l'unique vérité.

Enfin, en ce 1^{er} juillet, permettez-moi d'avoir une pensée pleine d'amitié et de reconnaissance pour l'héroïque obéissance de M. l'abbé Patrick de La Rocque qui a accepté avec humilité sa mutation-sanction aux Philippines et qui s'est vu refuser de pouvoir fêter ses 25 ans de sacerdoce à Écône par le Supérieur général de sa chère Fraternité.

Christian LASSALE

Nota CatholicaPedia : Comme le fait remarquer un de nos correspondants : Quant à de la Roque ne pas oublier que le grand père était stipendié par le ministère de l'intérieur et qu'il est responsable de l'échec et des morts du 6 février 34... Le jour où je ferai confiance à de la Roque est aussi proche que celui de faire confiance à Laguérie ou à de Caqueray...